

<https://www.snetap-fsu.fr/Prestations-sociales-interministerielles-pour-les-agent-contractuels-sur-budget.html>



# Prestations sociales interministérielles pour les agents contractuels sur budget



- Les Dossiers - Action sociale -  
Date de mise en ligne : mercredi 18 avril 2018

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**Avril 2018 : campagne d'adhésion des [EPL](#)** : retour des EPL avant le 25 avril [consulter la note de service](#)

Vous trouverez ici [l'Arrêté du 15 décembre 2017 pris pour l'application de l'article 4-1 du décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat](#)

A noter le faible nombre d'EPL inscrits dans cette liste au-delà des chèques-vacances !

La [note de service du 30 novembre 2017](#) porte sur la préparation de la campagne d'adhésion aux prestations sociales interministérielles 2019, au bénéfice des agents contractuels payés sur budget ( ACB) des établissements publics agricoles techniques et supérieurs.

Depuis 2014, les établissements peuvent faire le choix d'adhérer aux prestations sociales. **Pour cela, il est obligatoire de faire une demande d'adhésion à N-1 entre mars et mai ( ex : pour 2019, faire une demande d'adhésion au printemps 2018).**

### Comment ?

Les établissements qui font le choix d'adhérer doivent inscrire cette question à l'ordre du jour du CA, au plus tard le premier de 2018. Le CA doit donner son avis.

Le montant est prélevé sur le budget des établissements, à concurrence des effectifs bénéficiaires.

### Quel.le.s sont les bénéficiaires ?

- les agents non titulaires de droit public
- les agents en [CDD](#) et en [CDI](#).

voir [document DGAFP](#)

### Pour quelles prestations ?

- les chèques vacances
- le dispositif de garde des enfants de 0 à 6 ans
- l'aide à l'installation des personnels de l'État
- les places en crèche
- le logement social
- les actions régionales interministérielles d'action sociale.

**Un EPL peut décider de faire bénéficier les agents d'une, de plusieurs ou de toutes les prestations.**

Le SNETAP [FSU](#) demande aux agents qui siègent dans les instances (CI, [CP](#), [CC](#), CA) de se saisir de ce dossier pour qu'il soit traité au plus tard lors des instances de printemps 2018.